

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES DE LA SECURITE ET DE LA DEFENSE

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 129 /PR/MAISD-A.

portant création de l'Arrondissement de SE, Sous-Préfecture de Bopa (Département du Sud-Ouest).

- VU la loi n°60/36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de la République du Dahomey ;
- VU le décret n°292/PCM/MI du 21 Octobre 1960 donnant aux six Régions de la République du Dahomey le nom de Département et les divisant en Sous-Préfectures et Arrondissements ;
- VU le décret n°378/PCM/MI du 8 Décembre 1960 complétant le tableau n°2 annexé au décret n°292 du 21 Octobre 1960 ;
- SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures de la Sécurité et de la Défense ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Sont érigés en un arrondissement dont le Chef lieu est SE (Sous-Préfecture de Bopa) les villages de : Sè, gbèdji, Dahè, Djibio, Drè et Haind...

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

*[Signature]*

H. MAGA.-

VU :

Le Ministre des Finances et du Travail,

B. BORNA.-

AMPLIATIONS

- PR 15
- SGG 4
- Ministres 13
- MAISD-A 12
- Préfet.Sud-Ouest 2
- S/P.Bopa 2
- Arrond.SE 2
- SGAN 8
- G. Armerie 2
- Procuf.Rép. 2
- Info 2
- 1

Par le Président de la République Le Ministre des Affaires Intérieures de la Sécurité et de la Défense,

M. AROUNA.-